

Fiche de données de sécurité (FDS) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'émission : 09-avr.-2018

Date de révision : 18-déc.-2024

Version 3

## SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Produit n° 8940  
 Nom du produit Alexa Fluor® 647 Phalloïdin

### Contient

Nom chimique	Numéro d'index	N° CAS
Alexa Fluor® 647 Phalloïdin (90 - 100%)	-	NOT LISTED

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Utilisation en recherche uniquement. Ne pas utiliser en diagnostic.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Importateur (Applicable uniquement dans l'UE)	Fabricant
Cell Signaling Technology Europe B.V. Dellaertweg 9b 2316 WZ Leiden The Netherlands TEL: +31 (0)71 7200 200 FAX: +31 (0)71 891 0019	Cell Signaling Technology, Inc. 3 Trask Lane Danvers, MA 01923 United States TEL: +1 978 867 2300 FAX: +1 978 867 2400
Site Internet	www.cellsignal.com
Adresse e-mail	info@cellsignal.eu

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**CHEMTREC** 24 hours a day, 7 days a week, 365 days a year  
 +1 703 527 3887 (INTERNATIONAL) +1 800 424 9300 (NORTH AMERICA)

Europe 112

## SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n ° 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale	Catégorie 2 - (H300)
Toxicité aiguë par voie cutanée	Catégorie 2 - (H310)
Toxicité aiguë par inhalation	Catégorie 2 - (H330)

### 2.2. Éléments d'étiquetage



**Mention d'avertissement**

Danger

**Mentions de danger**

H300 - Mortel en cas d'ingestion.

H310 - Mortel par contact cutané.

H330 - Mortel par inhalation.

**Declaración (s) de Precaución**

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P264 - Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P284 - Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P330 - Rincer la bouche.

P361 + P364 - Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 - Garder sous clef.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée.

**2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible.

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées dans cet article, voir la section 16

**SECTION 3 : Composition/informations sur les composants**

**3.1 Substances**

Nom chimique	N° CAS	% massique	N° CE	Classification (Règ. 1272/2008)	Numéro d'enregistrement REACH
Alexa Fluor® 647 Phalloïdine	NOT LISTED	100	-	Acute Tox. 2 (H300) Acute Tox. 2 (H310) Acute Tox. 2 (H330)	aucune donnée disponible

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

**SECTION 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.
<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'air frais. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
<b>Contact avec la peau</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer soigneusement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage.
<b>Ingestion</b>	Nettoyer la bouche avec de l'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir sans avis médical. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
<b>Protection pour les secouristes</b>	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes de surexposition peuvent inclure céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Notes au médecin** Traiter les symptômes.

### **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Jet d'eau Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ) Mousse Agent chimique sec
<b>Moyens d'extinction déconseillés</b>	Aucune information disponible

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection. Utiliser un équipement de protection individuelle.

### **SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Pour les non-secouristes</b>	Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Utiliser un équipement de protection individuelle.
<b>Pour les secouristes</b>	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement**  
**Méthodes de nettoyage**

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.  
Utiliser un équipement de protection individuelle. Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination. Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir les sections 8 et 13 pour plus d'informations.

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas ingérer. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver au sec, dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver dans des récipients correctement étiquetés.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation comme réactif de laboratoire.

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**8.1. Paramètres de contrôle**

Ce produit ne contient aucune matière dangereuse avec des limites d'exposition professionnelles établies par les organismes de réglementation particulières à une région.

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés**

Douches, rince-oeils et systèmes de ventilation

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage**

Lunettes de sécurité à protection intégrale.

**Protection de la peau**

Porter des gants de protection et des vêtements de protection.

**Protection des mains**

Gants imperméables.

**Autres**

Gants imperméables Vêtements imperméables

**Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Aucune information disponible

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**État physique**

Solide - Poudre

**Couleur**

Aucune information disponible



## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Ce matériel ne doit être traité que par la supervision étroite de ceux qui sont correctement qualifiés dans la manipulation et l'utilisation de produits chimiques potentiellement dangereux. Il faut garder à l'esprit que les propriétés toxicologiques et physiologiques de ce composé ne sont pas bien définies.

**Toxicité aiguë inconnue**                      Aucune information disponible.

#### **Informations sur les voies d'exposition probables**

<b>Inhalation</b>	Peut être mortel par inhalation.
<b>Contact oculaire</b>	En cas de contact oculaire, peut provoquer une irritation.
<b>Contact avec la peau</b>	Peut être mortel par absorption cutanée.
<b>Ingestion</b>	Peut être mortel par ingestion.

**Symptômes**                                      Les symptômes de surexposition peuvent inclure céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**      Aucune information disponible.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**      Aucune information disponible.

**Sensibilisation**                                      Aucune information disponible.

**Effets mutagènes**                                      Aucune information disponible.

**Cancérogénicité**                                      Aucune information disponible.

**Toxicité pour la reproduction**                      Aucune information disponible.

**STOT - exposition unique**                              Aucune information disponible.

**STOT - exposition répétée**                              Aucune information disponible.

**Danger par aspiration**                                      Aucune information disponible.

### 11.2. Informations sur d'autres dangers

Aucune information disponible.

## SECTION 12 : Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation**                                      Aucune information disponible.

**Facteur de bioconcentration (BCF)**                      Aucune information disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune information disponible.

**12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible

**SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

<b>Déchets de résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer conformément aux réglementations locales.
<b>Emballages contaminés</b>	Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.
<b>Autres informations</b>	Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

**SECTION 14 : Informations relatives au transport**

**IMDG/IMO**

14.1 Numéro ONU	UN2811
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	Toxic solid, organic, n.o.s. (phalloidin)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	6.1
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun(e)
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Non réglementé

**ADR/RID**

14.1 Numéro ONU	UN2811
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	Toxic solid, organic, n.o.s. (phalloidin)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	6.1
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun(e)

**IATA**

14.1 Numéro ONU	UN2811
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	Toxic solid, organic, n.o.s. (phalloidin)

---

unies

14.3 Classe(s) de danger pour le transport 6.1

14.4 Groupe d'emballage II

14.5 Dangers pour l'environnement Aucun(e)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Aucun(e)

## SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques (REACH)

Ce produit ne contient pas de substances très préoccupantes.

#### SEVESO -Information Directive

Ce produit ne contient pas de substances identifiées dans la directive SEVESO.

#### Inventaires Internationaux

TSCA	-
DSL/NDSL	-
EINECS/ELINCS	-
ENCS	-
IECSC	-
KECL	-
PICCS	-
AICS (Australie)	-

#### International inventories legend

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour cette substance

## SECTION 16 : Autres informations

### Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H300 - Mortel en cas d'ingestion

H310 - Mortel par contact cutané

H330 - Mortel par inhalation

**Procédure de classification** Jugement expert et détermination de la force probante des données.

**Date d'émission :** 09-avr.-2018

**Date de révision :** 18-déc.-2024

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.